



# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

## Groupe MARES Nord/Pas-de-Calais

### *Qu'est-ce que le Groupe MARES ?*

Le Groupe MARES Nord/Pas-de-Calais est un groupe informel. Il a vu le jour en 2001 à l'initiative du Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, qui a souhaité réunir les structures régionales souhaitant échanger, s'informer... initier des projets sur le thème de la mare, et plus largement des zones humides.

### *A qui est-il ouvert ?*

Toutes les structures régionales initiant des projets autour de la mare, plus largement des zones humides, et liés aux thèmes de protection, préservation, travaux de gestion, création et restauration, éducation et pédagogie, peuvent rejoindre le Groupe MARES à tout moment.

Une structure s'engage dans le Groupe MARES par l'adhésion à la présente charte.

Si une structure adhérente au Groupe connaît une autre structure désireuse d'en faire partie, elle pourra communiquer ses coordonnées au secrétariat pour l'envoi de la documentation.

### *Les objectifs du Groupe MARES :*

Le Groupe MARES, par la rencontre et les échanges des différentes structures permet d'aller vers divers objectifs :

- fédérer les structures autour d'un même thème
- mutualiser et échanger les compétences et connaissances de chacun
- communiquer les savoir-faire et les compétences des structures
- éduquer les publics

- sensibiliser au respect de l'environnement et des milieux naturels
- informer/former
- monter des projets communs
- rechercher des modalités de financements pour la mise en œuvre de ces projets
- s'associer aux démarches et évènements organisés par toute structure sur ce thème

## ***Fonctionnement du Groupe MARES :***

### **Les réunions générales :**

Quatre réunions générales annuelles sont prévues soit une par trimestre (février, mai, septembre, novembre). Ces périodes ne sont pas figées et peuvent changer selon les disponibilités des personnes.

La date de la réunion suivante est arrêtée à la fin de la réunion en cours.

Une visite de site, concernée par le thème mare ou zone humide, a lieu lors de la réunion générale sur la période d'une demi-journée.

L'autre demi-journée est consacrée à un moment de réunion au cours duquel il y a restitution des groupes de travail, informations diverses et, s'il y a lieu, la proposition de nouveaux projets.

A chaque réunion générale, le lieu de réunion change ce qui permet de se rapprocher de certaines structures à tour de rôle. A la fin de la réunion en cours, une structure se propose d'accueillir le groupe pour la réunion suivante.

### **Les groupes de travail :**

Ces groupes sont basés sur le volontariat des personnes pour leur implication dans ces travaux.

Chaque projet a son groupe de travail. La périodicité des rencontres est à gérer par chaque groupe mais une présentation de l'avancée des travaux doit avoir lieu régulièrement lors de la réunion générale.

Un débat pourra être engagé sur ces travaux lors de cette réunion générale.

### Le secrétariat :

Les courriers, comptes-rendus, et travaux des groupes de travail sont centralisés par le secrétariat.

Ce secrétariat est assuré par une structure du Groupe MARES.

Le secrétariat n'assure que les invitations aux réunions générales, chaque groupe organisera ses réunions de travail. C'est également à chaque groupe de travail de faire remonter au secrétariat les avancées des travaux (mis en page et prêt à poster). Ces documents seront joints au courrier d'invitation pour la réunion suivante (un mois au moins avant la date en règle générale).

**Nom et cachet de la structure**

**Date et signature**